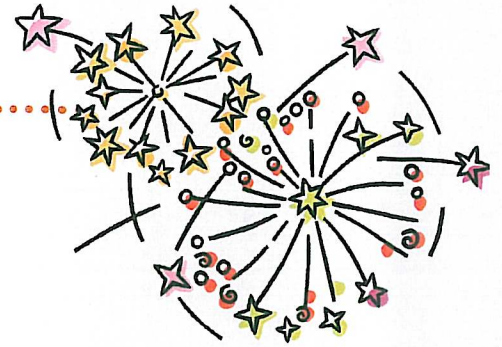




Protégeons nos forêts...



# Feu de joie Feu d'artifice

## Un feu de joie sécuritaire

Pour profiter pleinement et en toute sécurité de votre feu de joie, il faut s'informer du danger d'incendie et garder à l'esprit quelques consignes :

- S'informer auprès de sa municipalité de la réglementation en vigueur;
- Choisir un endroit dégagé loin des fils électriques et des arbres;
- Dégager le tour du feu sur une largeur d'au moins 5 fois sa hauteur;
- Garder à proximité des outils et de l'eau et s'assurer de bien éteindre le feu avant de quitter les lieux.



## Lors d'une interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt

### Ce qui est interdit

Le feu qui brûle librement et qui pourrait se propager

Les instruments produisant des flammèches ou des étincelles (instruments de soudage)

Les feux d'artifice



### Ce qui est permis

Le feu allumé dans une installation prévue à cet effet et munie d'un pare-étincelles, tels poêle, foyer ou contenant de métal

[www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca)